

■ **Décision n°2024-23**

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 060-216001743-20240625-2024\_23-CC



Objet : Signature de l'avenant 1 au marché de travaux pour la réhabilitation des résidences Charles Somasco et Aurélie Leroy à Creil – Lot 1 Gros œuvre étendu

**Le président du Centre Communal d'Action Sociale de Creil,**

■ **Visas :**

- Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R123-21 et R123-22 ;
- Vu la délibération n°15 du Conseil d'administration du CCAS en date du 21 août 2020, certifiée exécutoire le 25 août 2020, portant élection de Monsieur Cédric LEMAIRE en qualité de Vice-président du CCAS ;
- Vu la délibération n° 16 du Conseil d'administration du CCAS en date du 21 août 2020, certifiée exécutoire le 25 août 2020, portant délégation de pouvoirs du Conseil d'administration au Vice-président du CCAS, notamment pour la préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics de travaux, de fournitures et de services, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions du conseil d'administration ;
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2194-1 et R.2194-5,
- Vu le budget du Centre Communal d'Action Sociale ;
- Vu le marché public n°2023-001 conclu avec l'entreprise SOGEA PICARDIE le 10 octobre 2023 portant sur des travaux de réhabilitation des résidences Charles Somasco et Aurélie Leroy à Creil – Lot n°1 « Gros œuvre étendu » ;
- Vu l'avenant n°1 à intervenir ;

■ **Considérant :**

- La nécessité de passer des travaux supplémentaires rendus nécessaires par les études d'exécution et la découverte de dommages sur les ouvrages supports de prestations dans le cadre des travaux ;
- La nécessité de prolonger le délai d'exécution des travaux ;
- Qu'il convient de conclure un avenant audit marché afin de prendre en compte ces modifications ;

■ **Décide :**

**Article 1 :** De signer l'avenant n°1 au marché de travaux n°2023-001 susmentionné – lot n°1 « gros œuvre étendu », avec la société SOGEA PICARDIE dont le siège social est situé 106, Quai de Boulogne à ROUBAIX (59100).

Cet avenant a pour objet de prolonger le délai d'exécution des travaux et de prendre en compte des travaux supplémentaires rendus nécessaires pour ladite opération ayant une incidence financière en plus-value sur la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire pour un montant de 12 861,23 €HT (+ 4,36 %), ce qui porte le montant du marché de 295 000,00 € HT à 307 861,23 € HT.

**Article 2 :** D'imputer les dépenses aux comptes prévus à cet effet au budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

**Article 3 :** Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil d'administration.

**Article 4 :** La présente décision sera affichée par voie électronique sur le site officiel du CCAS de Creil et pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** Ampliation de la présente décision sera faite au représentant de l'Etat de l'arrondissement de Senlis et au Trésorier Municipal.



A Creil, le 25 juin 2024

Pour le Président et par délégation,  
Cédric LEMAIRE  
Vice-Président du CCAS

Date de publication sous forme électronique sur le site du CCAS :

28 JUN 2024



## AVENANT N°1

### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

**CCAS de CREIL**  
2 rue Edouard Branly (nouvelle adresse)  
60100 CREIL  
Téléphone : 03 44 62 70 00

### B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

**SOGEA PICARDIE**  
106 Quai de Boulogne  
59100 ROUBAIX

### C - Objet du marché public

- Numéro du marché public : 2023-001
- Objet du marché public: Réhabilitation des résidences Charles Somasco et Aurélie Leroy à Creil (60) – Lot n°1, Gros œuvre étendu
- Date de la notification du marché public: 10/10/2023 (notification valant ordre de service de démarrage)
- Durée d'exécution du marché public: 6 mois dont 1 mois de préparation.
- Montant initial du marché public:
  - Taux de la TVA : 20%
  - Montant HT : 295 000,00€ HT
  - Montant TTC : 354 000,00 € TTC

## D - Objet de l'avenant.

### ES Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de prestations supplémentaires rendues nécessaires par les études d'exécution et la découverte de dommages sur les ouvrages supports de prestations dans le cadre des travaux :

L'installation des nouveaux moteurs de VMC implique de mettre en œuvre de nouvelles trappes dans les logements de la résidence Aurélie Leroy. Plus-value : 3 910,20 € HT. (devis 1 Ind. A en annexe)

Les cloisons séparant les cuisines des salles de bain des logements n°1 & 3 de la résidence Somasco sont endommagées par des pénétrations d'eau. Il convient de les reprendre intégralement (compris toutes sujétions de passages des réseaux, dépose et repose d'équipements, intervention en présence d'amiante, revêtements). Plus-value : 4 586,58 € HT. (devis 4 Ind. A en annexe)

Le doublage de la douche du logement n°1 de la résidence Somasco a dû être remplacé compte tenu de son état, dégradé par des pénétrations d'eaux. Plus-value : 1 168,70 € HT. (devis 5 en annexe)

La cloison de la douche du logement n°2 de la résidence Somasco a dû être remplacé compte tenu de son état, dégradé par des pénétrations d'eaux. Plus-value : 1 168,70 € HT. (devis 6 en annexe)

La mise en œuvre d'un faux-plafonds dans la cuisine du logement n°3 s'est avérée nécessaire afin de dissimuler des réseaux existants. Plus-value : 526,25 € HT. (devis 7 en annexe)

Des infiltrations d'eaux dans les douches de 4 logements de la résidence Aurélie Leroy ont nécessité de remplacer des parties de cloisons pour poser la faïence. Plus-value : 1 500,80 € HT. (devis 8 en annexe)

Les modifications de prestations impliquent la prolongation du délai d'exécution liée aux prestations supplémentaires pour un total de 10 semaines.

### EE Incidence financière de l'avenant :

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 12 861,23 € HT
- Montant TTC : 15 433,48 € TTC
- % d'écart introduit par l'avenant : 4,36%

Nouveau montant du marché public:

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 307 861,23 € HT
- Montant TTC : 369 433,48 € TTC

### EE Incidence sur les délais :

Le présent avenant porte la date prévisionnelle d'achèvement des travaux au 14 juin 2024.


## E - Clauses et conditions générales – réclamation - recours

Toutes les clauses et conditions générales demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Le titulaire du marché renonce à toute réclamation et à tout recours pour tout fait antérieur à la signature des parties du présent avenant. Il s'engage à ne demander aucune indemnité en ce qui concerne l'augmentation de la masse des travaux consécutive au présent avenant et la modification de délai correspondante.



**F - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
GALSON Pierre Directeur d'Agence Réhabilitation	Beauvais 20/06/2024	 SOGEA PICARDIE 3, rue Charles Tallier 60000 BEAUVAIS Tél : 03.44.14.30.00 - Fax : 03.44.14.30.01 RCS Lille 493 341 266

**G - Signature du pouvoir adjudicateur**

FAIT EN UN SEUL EXEMPLAIRE A CREIL, LE 25 JUIN 2024

Pour le président et par délégation  
Le vice-président du CCAS de Creil  
Cédric LEMAIRE

